



Signature d'une convention entre EDF Archipel Guadeloupe et l'Association des Maires de Guadeloupe pour réduire les délais de raccordement électrique du territoire

Ce 20 novembre 2024 au Salon des Maires de Paris, Marie-Line Bassette, Directrice Régionale d'EDF Archipel Guadeloupe, et Jocelyn Sapotille, Président de l'Association des Maires de Guadeloupe, ont signé une convention de permission de voirie, une démarche unique et innovante en France. La cérémonie s'est tenue sur le stand d'EDF, en présence de Luc Rémont, Président du Groupe EDF, et d'Antoine Jourdain, Directeur d'EDF SEI.



Luc Rémont - Président du groupe EDF, Jocelyn Sapotille - Président de l'Association des Maires de Guadeloupe, Marie-Line Bassette - Directrice Régionale d'EDF Archipel Guadeloupe, Antoine Jourdain - Directeur d'EDF SEI.

Réduire les délais de raccordement électrique pour un développement durable

Cette convention formalise une collaboration étroite entre EDF Archipel Guadeloupe et les collectivités locales, avec pour objectif de diviser par deux les délais de raccordement dès 2025, conformément aux exigences de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). **Elle permettra de simplifier et d'optimiser les démarches liées aux raccordements électriques des installations de consommation et de production d'électricité sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.**

Sécurisation et développement des réseaux électriques : des investissements importants

Dans le cadre du nouveau contrat de concession signé avec le Sy.MEG, EDF Archipel Guadeloupe s'engage à doubler ses investissements dans l'entretien et le renouvellement des réseaux électriques d'ici à 2028. Cet effort permettra :

- La sécurisation des infrastructures pour renforcer leur résilience face aux aléas climatiques ;
- La réduction des délais de coupure client grâce à la modernisation des câbles et des postes électriques ;
- La réhabilitation des colonnes électriques et des ouvrages HTA aériens dans le cadre du programme de prolongation de vie (PDV).

Un partenariat pour accompagner le développement de l'Archipel de Guadeloupe

Dans un esprit de partenariat, cette convention illustre la volonté commune d'EDF et des collectivités locales d'accompagner le développement social et économique de l'archipel et de répondre aux attentes des clients. Elle répond aux enjeux suivants :

- Offrir aux habitants et aux entreprises implantées dans l'archipel une alimentation électrique de qualité et résiliente ;
- Faciliter la mise en service des projets énergétiques dans des délais conformes aux exigences réglementaires et opérationnelles ;
- Apporter des avantages environnementaux : en optimisant les opérations de raccordement et en harmonisant les interventions, EDF limite les allers-retours et les travaux répétitifs, réduisant ainsi son empreinte écologique.

EDF Archipel Guadeloupe réaffirme ainsi son engagement à être un acteur clé de la transition énergétique et du développement durable de l'archipel.

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,5 millions de clients (1), dont 29,3 millions en France (2). Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 84,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz. (2) Y compris ES (Électricité de Strasbourg) et SEI.

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

EDF Archipel Guadeloupe
Rue Evremont Gène BP 85 Bergevin
97153 Pointe-à-Pitre
Capital de 2 084 809 296,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.gp

Contacts

Presse
Alexandra PIERRE-JUSTIN
Tél. : +590 690 68 51 66
Alexandra.pierre-justin@edf.fr